

MODALITES DE FORMATION AU TITRE D'ARBITRE

Principe de la formation

L'objectif est de permettre au maximum de judoka de se former tout au long d'une saison à l'exercice de l'arbitrage, de réussir l'examen et de rejoindre ainsi le corps des arbitres départementaux.

Fonctionnement

Inscription et requis

- Chaque candidat devra prendre connaissance des modalités de formation et retourner la fiche d'inscription dès que possible (pour faciliter l'organisation). **Les candidatures après le stage du samedi 28 septembre 2019 seront reçues qu'après examen et sous réserve d'accord de l'équipe départementale d'arbitrage.**
- Le grade exigé est la ceinture noire 1^{er} dan (toutefois les candidats ceinture marron pourront éventuellement suivre la formation, mais seront en mesure d'obtenir le titre d'arbitre départemental, qu'une fois leur ceinture noire réussie).
- **Les arbitres stagiaires seront nés en 2005 ou avant et donc au minimum cadets**
- **Le titre d'arbitre de club est vivement conseillé** (il atteste d'une certaine expérience par rapport à l'arbitrage), et **la signature du professeur est nécessaire pour pouvoir s'inscrire.**

Les stages

le samedi 28 septembre 2019 au DOJO DEPARTENTAL de YSSINGEAUX 14h-17h
le samedi 18 janvier 2020 (lieu et horaire à déterminer)

- Stage d'une durée d'environ 2 heures30.
- Présence obligatoire de tous les stagiaires en kimono, prévoir feuilles et stylo.
- Les candidats recevront lors du premier stage, des supports pédagogiques et un livret de formation.

Les compétitions

- Les stagiaires recevront suite au premier stage un **calendrier d'arbitrage comprenant au minimum les deux dates de championnats départementaux et une manifestation à l'extérieur de la Haute-Loire** (toutefois, les stagiaires seront les bienvenus, s'ils désirent prendre part à d'autres manifestations, notamment les animations interclubs proposées au sein du comité). **Bien entendu, ce calendrier pourra être adapté pour les compétiteurs.**
- Avant chaque compétition, une thématique sera abordée de manière théorique afin de renforcer la formation.
- Les stagiaires seront pris en charge pendant la compétition par le formateur départemental d'arbitrage (ce dernier remplira le livret de formation).

L'examen

L'évaluation comprendra trois unités de valeur :

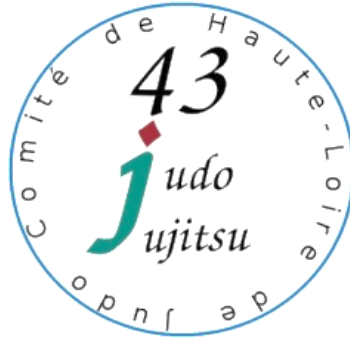
- Le contrôle continu effectué au cours des compétitions arbitrées tout au long de la saison (*ce dernier est un pré-requis pour présenter les deux unités de valeur suivante*)
- Un entretien portant plus particulièrement sur le règlement.
- La prestation pratique

Les résultats seront rendus et expliqués aux candidats à l'issue de l'examen.

Les candidats pourront soit échouer à l'examen, soit obtenir le titre de juge arbitre départemental ou le titre d'arbitre départemental en fonction de leur prestation aux différentes unités de valeur.

Engagement

- Les arbitres stagiaires devront faire en sorte de participer à l'ensemble du cursus de formation. Les absences devront avoir été au préalable signalées et les horaires respectés.



FICHE DE CANDIDATURE AU TITRE D'ARBITRE DEPARTEMENTAL

A RENVOYER AVANT LE 27 SEPTEMBRE ou A REMETTRE LORS DU STAGE D'ARBITRAGE
Par courrier : comité départemental de judo - complexe Choumouroux – 43200 Yssingeaux
ou par mail : comite.judo43@aurajudo.com

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Numéros de téléphone (fixe – mobile)

Email.....

Club.....

Grade..... Année de naissance.....

Je désire officier cette saison en tant qu'arbitre stagiaire.

Pour cela, je reconnais avoir lu la documentation relative aux modalités de formation et d'examen et m'engage à être présent tout au long de la saison 2019/2020.

Signature du candidat

Si vous avez certaines remarques à formuler, n'hésitez pas à les inscrire ci-dessous :

Attestation de l'enseignant que les compétences du candidat sont en adéquation avec la formation à laquelle il postule (le titre d'arbitre de club est vivement conseillé) :

Nom de l'enseignant.....signature.....